

1. Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute:
ARDEMA Architecture S.à r.l., Pully
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
3. Date de la décision: 07.02.2002
4. Echéance de préavis des créances: 07.05.2002
5. Adresse pour la déclaration des créances: ARDEMA Archi-
tecture Sàrl en liq., Case postale 77, 1009 Pully
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer
leurs prétentions.

Etude Chenevard & Wenger, Notaires
1003 Lausanne

(00346562)